

LES AUTRES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé par la COTOREP n'est pas la seule voie permettant de bénéficier de la loi sur l'obligation d'emploi dans les entreprises de 20 salariés ou plus.

Ce chapitre présente tout d'abord deux populations qui bénéficient de la loi de 1987 : d'une part les titulaires d'une pension d'invalidité d'un régime de protection sociale, et d'autre part les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (ayant

entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 %).

Ce chapitre présente également des données concernant les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, ainsi que les titulaires d'une carte d'invalidité. En effet, la loi du 11 février 2005, mise en application au début de l'année 2006 (voir [annexe](#)) ajoute ces deux populations à la liste de celles qui bénéficient de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

LES TITULAIRES D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ

Fin 2005, quelques 20 176 personnes sont titulaires d'une pension d'invalidité du Régime général en Alsace (pour une définition de la pension d'invalidité voir [annexe](#)). Parmi elles, on dénombre 4 261 bénéficiaires d'une pension de catégorie 1 : c'est à dire qu'ils sont jugés capables d'exercer une activité professionnelle.

Si les hommes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'une pension d'invalidité

(54,0 %), les femmes représentent 56,7 % des personnes bénéficiant d'une pension de catégorie 1.

Les personnes de 50 ans ou plus sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'une pension d'invalidité (70,4 %). Et, même si les bénéficiaires d'une pension de catégorie 1 sont globalement plus jeunes, plus de la moitié d'entre eux a 50 ans ou plus (57,7 %).

LES TITULAIRES D'UNE RENTE AT/MP

Fin 2005 en Alsace, 20 695 personnes affiliées au Régime général touchent une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (AT/MP) avec un taux d'invalidité permanente partielle supérieur à 10 % (voir [annexe](#)). Une partie (17,3 %) de ces personnes en touchant plusieurs, le nombre

total de rentes versées par l'Assurance Maladie (Régime général) est de 25 176.

La très grande majorité des titulaires d'une rente AT/MP sont des hommes (81,6%).

Pour 51,9 % des bénéficiaires le taux d'IPP est inférieur à 20 %. Seuls 14,8 % ont un taux d'IPP supérieur à 40 %.

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

Les données des Caisses d'Allocations Familiales

Bien qu'elle soit financée par l'Etat, l'AAH est versée par les Caisses d'Allocations Familiales (pour plus de détail sur l'Allocation Adulte Handicapé voir [annexe](#)).

Fin décembre 2005, les CAF dénombraient en Alsace 17 746 bénéficiaires de l'AAH, soit un taux de 17,6 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Cette densité qui est légèrement plus élevée dans le Haut-Rhin (20,0 pour 1 000) que dans le Bas-Rhin (16,1 pour 1 000), est inférieure à la moyenne de France métropolitaine (22,6 pour 1 000).

Au cours des dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'AAH n'a pas cessé d'augmenter dans les deux départements, (+25,8 % entre 1998 et 2005, soit 3 643 bénéficiaires en plus).

Les données des COTOREP

En 2005, on dénombrait 10 316 demandes d'AAH à traiter par les COTOREP en Alsace chiffre en progression de 6,5% par rapport à

l'année précédente. Parmi elles, 8 535 ont été décisionnées en cours d'année (82,7 % du total), dont 3 293 étaient des nouvelles demandes et 5 242 des demandes de renouvellement.

Les décisions prises étaient dans 64,2 % des cas des accords, ce qui est proche de la moyenne nationale (66,8 %).

Les bénéficiaires de l'AAH et l'emploi

A partir de janvier 2006, les allocataires de l'AAH peuvent bénéficier de la loi du 11 février 2006 (obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus...). A l'heure actuelle, leur accès effectif aux avantages prévus par cette loi, et en particulier au dispositif d'aide à l'insertion alsacien n'est pas mesuré.

LES TITULAIRES D'UNE CARTE D'INVALIDITÉ

Ce sont les COTOREP qui instruisent les demandes de carte d'invalidité (pour plus de détails sur la carte d'invalidité voir [annexe](#)).

En 2005, sur 17 710 demandes à traiter par les COTOREP alsaciennes, 14 428 (81,5 %) ont abouti à une décision en cours d'année. 6 183 décisions prises concernaient des premières demandes.

En Alsace, les demandes se concluent dans 72,4 % des cas par un accord (10 445 dos-

siers), ce qui est équivalent à la moyenne nationale (72,5 %).

A l'heure actuelle, il est impossible de connaître le nombre de titulaires d'une carte d'invalidité qui bénéficient déjà de l'obligation d'emploi (en étant reconnu par la COTOREP ou titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une rente AT/MP). On ne sait pas non plus combien bénéficient effectivement de l'obligation d'emploi en milieu ordinaire ou ont recours au dispositif d'aide à l'insertion de travailleurs handicapés.

Les principaux indicateurs¹

Nombre d'Alsaciens percevant une pension d'invalidité

Année 2005	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de pensions d'invalidité attribuées dans l'année :	2 101	864	2 965
<i>dont pensions de catégorie 1</i>	<i>370</i>	<i>167</i>	<i>537</i>
Nombre d'assurés titulaires d'une pension d'invalidité au 31 déc. :	12 139	8 037	20 176
<i>dont pensions de catégorie 1</i>	<i>2 471</i>	<i>1 790</i>	<i>4 261</i>

Source : URCAM Alsace, Exploitation ORS Alsace

Nombre de rentes versées pour accident du travail ou maladie professionnelle au 31 décembre 2005

Année 2005	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace
Nombre de rentes versées au 31 décembre	17 497	7 679	25 176

Source : URCAM Alsace, Exploitation ORS Alsace

Bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2005

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France métro.
Nombre de bénéficiaires	9 662	8 084	17 746	741 665
Taux pour 1 000 habitants	16,1	20,0	17,7	22,7

Source : CAF, INSEE estimations de population au 1er janvier 2004

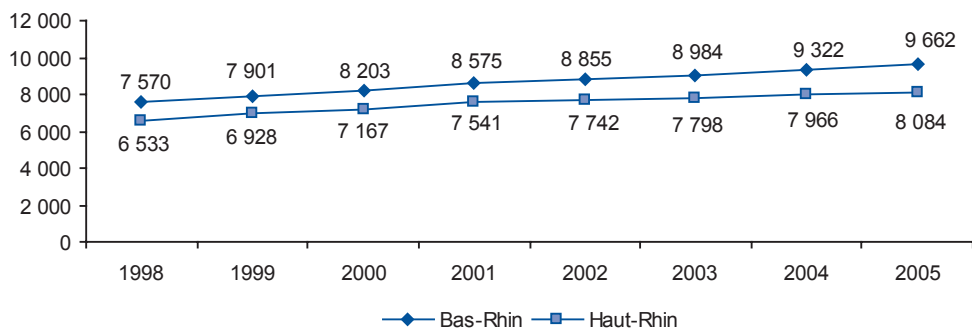
Bénéficiaires d'une rente d'accident du travail ou maladie professionnelle au 31 décembre 2005 selon le sexe

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Homme	11 415	81,4%	5 474	82,0%	16 889	81,6%
Femme	2 603	18,6%	1 203	18,0%	3 806	18,4%
Total	14 018	100,0%	6 677	100,0%	20 695	100,0%

Source : URCAM Alsace, Exploitation ORS Alsace

¹ L'ensemble des figures présentes dans le rapport 2003 ont été mises à jour et peuvent être consultées sur le site de l'ORSAL (www.orsal.org)

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH par département en Alsace de 1998 à 2005



Sources : CNAF

Le traitement des demandes de carte d'invalidité par département en 2005

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		France métr.	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nbre de demandes décisionnées	6 782	80,8%	7 646	82,1%	14 428	81,5%	450 443	78,2%
<i>Dont premières demandes</i>	3 232	38,5%	2 951	31,7%	6 183	34,9%	219 718	38,2%
<i>Dont renouvellement</i>	3 550	42,3%	4 695	50,4%	8 245	46,6%	230 725	40,1%
Nbre de demandes non décisionnées au 31 dec. 2004	1 610	19,2%	1 672	17,9%	3 282	18,5%	125 428	21,8%
Total	8 033	100,0%	9 318	100,0%	17 710	100,0%	575 871	100,0%

Source : DREES / COTOREP

Décisions d'attribution de la carte d'invalidité par département en 2005

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		France métr.	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Accords	4 794	70,7%	5 651	73,9%	10 445	72,4%	326 687	72,5%
<i>Dont premières demandes</i>	2 030	29,9%	1 842	24,1%	3 872	26,8%	143 661	31,9%
<i>Dont renouvellement</i>	2 764	40,8%	3 809	49,8%	6 573	45,6%	183 026	40,6%
Refus et sans suite	1 983	29,2%	1 984	25,9%	3 967	27,5%	119 739	26,6%
Sursis à statuer	5	0,1%	11	0,1%	16	0,1%	4 016	0,9%
Total toutes décisions	6 782	100,0%	7 387	100,0%	14 428	100,0%	450 442	100,0%

Source : DREES / COTOREP